



HAL
open science

Sciences de l'Homme et de la Société

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de l'Homme et de la Société. 2009, Université Lille 3 - Sciences humaines et sociales. hceres-02035463

HAL Id: hceres-02035463

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035463v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°473
"Sciences de l'Homme et de la Société"
de l'Université Lille 3 – Charles de Gaulle



juillet 2009



Contexte général

Le projet d'école doctorale soumis à l'évaluation de l'AERES correspond à une demande de renouvellement avec un changement de périmètre par rapport à celle qui fut accréditée de 2006 à 2009. Avec une demande de co-accréditation concernant les universités déjà associées au sein de l'école existante (les universités de Valenciennes, de Lille 3, d'Artois, du Littoral), les universités de Lille 1, de Lille 2 et l'association avec l'Ecole d'Architecture de Lille, cette ED regroupe l'ensemble de la formation doctorale du périmètre universitaire du pôle de recherche et d'enseignement supérieur intitulé « Université Lille Nord de France ».

Rappelons qu'au tout début du précédent contrat quadriennal, après la fusion des deux écoles doctorales SHS de l'Université Lille 3 en une seule école, les huit écoles doctorales du périmètre universitaire du PRES se sont réorganisées en six grandes écoles thématiques, chacune étant composée de laboratoires appartenant à l'ensemble "Lille Nord de France". Ce choix stratégique porté par la Conférence Régionale des Ecoles Doctorales, outil de gouvernance, correspond à la volonté d'affirmer la structuration thématique des formations doctorales, pluridisciplinaires au sein d'une thématique et d'échelle régionale.

Partant d'une tradition universitaire qui, dans le domaine des SHS notamment, favorisait bien souvent l'unique relation entre un doctorant et son directeur, avec des effectifs beaucoup moins importants qu'aujourd'hui, cette école doctorale vise tout particulièrement à :

- Mettre en place une formation doctorale qui donne aux étudiants l'ensemble des compétences leur permettant d'intégrer un monde professionnel qui, en majorité, reconnaît peu encore ce niveau de qualification.
- De façon concomitante, développer la culture de laboratoire de recherche en SHS.
- Favoriser la diversification des débouchés.
- Favoriser l'internationalisation de la formation doctorale.
- Mieux gérer les flux de doctorants.

Avec une région fortement marquée par sa dimension transfrontalière, cette école doctorale vise également à développer tout un ensemble de relations avec les écoles du même type dans ses pays voisins, faisant de la culture européenne l'une de ses thématiques en matière de compétence.

A ce jour, son fonctionnement et son organisation, tout comme son évolution future, sont très fortement marqués par son contexte universitaire, illustré par la toute récente création du PRES de l'Université de Lille Nord Pas de Calais, à l'échelle de son devenir.

Constats

• Administration et moyens de l'ED

Cette école est organisée selon le modèle classique : un conseil, un bureau et une direction. De plus, elle dispose d'un service qui épaulé son équipe de direction.

Le conseil de l'ED comprend 25 membres : 12 représentants des unités de recherche, 1 latos, 5 doctorants, 7 personnalités extérieures à l'ED. On notera qu'à ce jour, tous les membres ne sont pas désignés (il manque 2 doctorants et une personnalité extérieure).



Le précédent contrat fut marqué par trois périodes : 2006-2007 restructuration des ED du PRES (passage de 8 à 6 ED). Pour l'ED SHS, en 2007 mise en place progressive de sa structure. Fin 2008, donc plutôt vers la fin du contrat en cours, première réunion du conseil, par ailleurs pas totalement complet. Les documents consultés ne comportent pas de compte rendu annexé de la réunion de ce conseil.

Rappelons que le périmètre de cette école inclut 19 unités de recherche reconnues par le Ministère de la recherche (13 EA, 4 UMR, 2 JE, une unité en création). Le laboratoire LACTH de l'ENSAPL reconnu par la DAPA (Ministère de la culture) a demandé son rattachement pour le nouveau quadriennal. La représentation de certaines unités de recherche au sein du conseil relève d'une règle d'alternance.

Le bureau qui s'apparente à un conseil restreint, est composé de 15 membres : le directeur et le directeur adjoint, 12 représentants des unités de recherche et le directeur de la MSH. Il traite du fonctionnement courant, des demandes d'inscription en doctorat, des demandes de réinscription, du suivi des thèses, de la gestion de l'ED, de l'examen des candidatures aux allocations de recherche. Ce bureau est un peu large, sachant que les charges de travail ne facilitent pas la tenue à 15 personnes de réunions fréquentes. Mais l'on comprend le souhait de la direction de l'école qui est de mobiliser plus largement ses collègues.

Les activités de ce bureau (le conseil restreint) s'appuie sur une "équipe de direction" composée de 11 personnes, le directeur et le directeur adjoint de l'école, 5 chargés de missions (2 "Europe", 1 langue, 1 "thèse en ligne", 1 "ABG") et 4 représentants des universités membres de l'ED. Cette équipe s'appuie sur un secrétariat composé de 4 personnes dans l'université support (Lille 3). D'après l'organisation de cette équipe, elle prépare les travaux du conseil restreint et aide à les mettre en œuvre, d'autant que cette équipe s'appuie sur les correspondants des universités membres de l'ED.

Une telle organisation, qui pourrait apparaître un peu lourde, est nécessaire pour faire fonctionner une école doctorale qui présente un tel périmètre et qui associe plusieurs universités. Le travail de cette équipe de direction, notamment en matière de préparation des données et des informations, comme de tout ce qui relève de la gestion de cette école est nécessairement important et doit s'appuyer sur un secrétariat bien constitué. On comprend qu'avec un tel périmètre et une telle organisation, le travail de pilotage des enseignants-chercheurs ne peut pas être marginal par rapport à leur activité. Les décharges horaires de la direction reflètent cette nécessité, d'autant que cette école est l'une des six écoles de la Conférence Régionale des Ecoles Doctorales dont la finalité vise à concevoir la formation doctorale en prenant en compte toutes les grandes thématiques des universités de la région Nord Pas-de-Calais.

Pour son équipe de direction, l'ED possède cinq bureaux. Elle a obtenu l'aménagement d'une salle pour mettre à disposition de ses doctorants des postes de travail informatique. Elle peut utiliser sur le site de Lille 3 des locaux de la maison de la recherche.

L'ED dispose de 50 000 euros de crédits avec une répartition des dépenses de 20 000 euros pour l'aide à la mobilité des doctorants, 20 000 pour les soutenances de thèse, et 10 000 pour son fonctionnement.

Cependant le document laisse à penser que la contribution de certaines universités pourrait être renforcée ou du moins mieux mutualisée.

- Bilan quantitatif

Avec 668 doctorants à la rentrée 2008, cet effectif marque le poids important de Lille 3 (525). Un effort a été manifestement fait depuis 2006 pour réduire l'effectif aux thèses réellement en cours. Ce resserrement devrait se poursuivre en renforçant le contrôle aux inscriptions, sachant que cette école, comme pour la plupart en SHS, doit s'orienter vers des inscriptions basées sur un projet de financement de la formation doctorale. Cet élément conduit à distinguer trois catégories d'étudiants en formation doctorale, ceux financés dans le cadre de leur formation par une allocation, ceux financés sur ressources propres des laboratoires ou départements de formation, et ceux qui par ailleurs, sont salariés.

Le nombre d'HDR est de 180 (dont 125 à Lille 3). La moyenne de doctorants inscrits par HDR s'établit à 4, mais il existe des écarts importants (de 1 à 17). L'ED a fixé en application des règles communes des conseils scientifiques des quatre universités un maximum d'inscrits de 8 par HDR, ce que l'on pourra juger comme encore trop élevé, dès lors que les doctorants suivis sont à temps plein en formation doctorale.



Avec la politique menée par l'ED au cours du dernier quadriennal, qui visait à mieux suivre le déroulement de la formation en réduisant sa durée, le nombre de thèses soutenues a permis de rattraper quelques retards : 63 doctorats soutenus en 2005, 95 en 2006 et 80 en 2007. Ce flux de sortie par rapport aux effectifs inscrits (668) peut être encore bien amélioré. Avec ces sorties, la durée de la formation serait en moyenne de 7 à 8 ans sans compter les abandons. Pour celles soutenues, la durée s'échelonne de 5 à 7 ans. Cet intervalle correspond à une durée un peu trop longue pour les allocataires ; la fin de l'allocation, si elle n'est pas suivie assez rapidement de la soutenance, peut conduire à fragiliser le processus de formation. Certes, le nombre d'étudiants allocataires est faible. Là encore, il convient probablement de considérer deux à trois types d'étudiants : les étudiants salariés par ailleurs et ceux qui font de la formation doctorale leur principale activité.

En ce qui concerne les abandons, les données sont peu établies : en 2007, la politique de suivi de l'ED a contribué à identifier 74 abandons liés à des inscriptions non renouvelées.

- Encadrement et suivi

L'encadrement et le suivi du doctorant relèvent de trois niveaux qui peuvent être véritablement complémentaires, le directeur ou la directrice de recherche, le laboratoire au sein duquel s'effectue la recherche et enfin l'école doctorale. En sciences humaines et sociales, tant pour des raisons historiques que matérielles, comme nous le confirme l'entretien avec les doctorants, l'insertion du doctorant dans le laboratoire (certes pas pour tous les laboratoires de l'école doctorale) n'est pas encore suffisamment développée. Quant à l'école doctorale SHS Nord-Pas de Calais, elle intervient sous plusieurs formes. Elle a mis en place la charte des thèses, commune à toutes les ED des établissements co-accrédités du Nord-Pas de Calais, qui est exhaustive. Son conseil restreint examine les demandes d'inscription en doctorat, attribue sur audition les allocations ministérielles et régionales. Comme les laboratoires sont représentés au sein de conseil, le choix de ces sujets peut être établi en fonction des politiques scientifiques de laboratoires. Mais, comme le souligne le rapport, les sujets sont bien souvent établis par les doctorants. Il reste encore à mieux gérer la relation entre les politiques scientifiques des unités et les compétences des doctorants. Pour les allocations, elles ne sont attribuées qu'à des étudiants ayant eu des résultats bons à très bons en master. Pour les autres demandes d'inscriptions qui ne sont pas directement liées à l'attribution d'une allocation de recherche, les conditions de financement de la formation ne sont pas un critère pris en considération.

L'ED mène et renforce une politique de suivi. La directrice s'engage à vérifier l'avancement des thèses «longues» à 6 ans. Elle demande au directeur des laboratoires une audition des doctorants à 4 et 5 ans. L'ED vise à mettre en place un suivi systématique pour les premières années.

Comme l'école doctorale SHS est multilocalisée sur le territoire régional, ce suivi comme la formation doctorale assurée par l'école doctorale, est confronté aux contraintes d'un éloignement géographique relatif et aux effets centrifuges qu'il peut favoriser.

- Financement des thèses

Le nombre d'allocations est réduit. Cependant il conviendrait d'en évaluer le nombre satisfaisant au regard des débouchés liés au doctorat (postes de l'enseignement supérieur et de la recherche ouverts au recrutement, autres débouchés).

Le document indique que pour 2007-2008, sur 116 nouvelles inscriptions : 12 % d'allocations MESR, 2,5 % d'allocations Région, 1,7 % CIFRE, 11 % autres financements, 57,7 salariés, 13 % sans financement. Il faut encore réduire cette dernière catégorie, sachant qu'une ED devrait avoir à gérer trois types de doctorants, les allocataires, les salariés extérieurs à l'université et les doctorants financés par les laboratoires. En ce qui concerne la question du financement de la formation doctorale pour un étudiant, actuellement l'ED n'a pas introduit de seuil minimal.

- Formation

Par année, le doctorant doit suivre un séminaire d'une vingtaine d'heures. Les séminaires sont classés en trois catégories pour les obligatoires : séminaire de laboratoire, séminaire de la MSH, séminaire transversal européen. L'ensemble comporte un volet facultatif : langues étrangères, insertion professionnel (doctoriales), outils et méthodes de la recherche. De plus l'ED organise les journées de l'école.



Cette offre n'est pas encore suffisamment ancrée dans ce qu'est la formation doctorale actuelle, avec le défi posé par sa dimension multisite.

- Ouverture nationale et internationale

Un peu plus de 30 % des inscrits en doctorat ont un master d'une autre université ou de l'étranger. Un peu plus de 10 % font l'objet d'une co-tutelle. L'ouverture est donc satisfaisante. En ce qui concerne les liens avec les autres établissements, rappelons que cette ED est régionale et associe six universités de la région Nord-Pas de Calais

Environ 20 % des doctorants sont étrangers. La situation frontalière de cette ED lui a fait développer un volet européen notamment avec les ED des universités belges et du FNRS belge. Cependant, le caractère plus étroitement disciplinaire de celles-ci peut poser problème. La volonté de développer une identité européenne à cette ED est très forte ; cela se traduit par l'existence d'un collège doctorale européen qui regroupe les six écoles doctorales du Nord-Pas de Calais (<http://cde.univ-lille1.fr>) qui vise à développer une politique commune et surtout tout un ensemble d'aides aux projets européens des étudiants de ces ED dont l'ED SHS.

Projet

Avec une augmentation de son périmètre pour le prochain quadriennal, avec les universités de Lille 1, de Lille 2 et l'association avec l'Ecole d'Architecture de Lille, le but de cette école doctorale est de poursuivre la politique qui fut jusqu'alors menée visant à réorganiser en profondeur les cadres de la formation doctorale en SHS, et ce à l'échelle régionale. Les défis énoncés sont au nombre de cinq : réussir la structuration régionale, mieux faire reconnaître les SHS comme domaine de compétences, remettre en cause la formation doctorale, favoriser l'internationalisation et mobiliser plus encore les partenaires. Si l'ensemble de ces défis est pertinent, le document de contractualisation ne hiérarchise pas suffisamment les priorités en matière de stratégie et d'action pour le quadriennal à venir. La liste d'actions présentée devrait être mieux organisée, réduite même, à partir d'objectifs principaux clairement définis. Une gestion plus affirmée de la formation doctorale, la question de ses durées, les contraintes introduites par l'échelle régionale et le multipartenariat universitaire à mieux développer, l'augmentation des allocations, la poursuite de l'internationalisation, sont quelques uns des aspects qui fondent le projet de cette école.

Conclusion

- Points forts :

- Manifestement, l'ED SHS Nord-Pas de Calais est une école qui a mis et continue de mettre en place une véritable politique de la recherche doctorale en SHS, à partir d'une situation commune à l'ensemble de la formation doctorale SHS en France, peu assise sur une politique scientifique de laboratoire, des moyens d'accueil de doctorants bien souvent médiocres voire inexistant, un rapport à la formation doctorale marquée par son caractère plus individuel que collectif. Elle manifeste la volonté d'œuvrer pour un changement profond de nature des études doctorales et de la nécessité d'un engagement fort des équipes et laboratoires de recherche, au-delà des particularités culturelles et des spécificités revendiquées en matière de formation doctorales des disciplines qui composent cette école.



- Cette école fait manifestement preuve d'un bon dynamisme avec un rôle fort et décisif de sa direction, un soutien universitaire très marqué, notamment de son université d'accueil.
 - Cette ED mène une politique claire en matière d'inscription en doctorat, développe son activité en matière de suivi et d'aide apportée au doctorant.
 - Cette ED mène une activité d'ouverture internationale très marquée.
 - La direction de cette école et notamment sa directrice ont une connaissance fine de leur organisme, ses freins et ses avancés. Cela se traduit par une auto-évaluation véritablement sincère.
- Points faibles :
- Nous retrouvons le manque de moyens traditionnels en SHS pour offrir aux doctorants un environnement de travail convenable (bureau notamment).
 - Le rapport de cette école, comme la plupart du domaine, aux unités de recherche relève de la complexité. Etant sur les six universités régionales, l'organisation, le fonctionnement et la participation des doctorants et laboratoires sont d'autant plus délicats que ce type de structure est toute jeune et en cours de stabilisation. La connaissance de sa population étudiante en matière de parcours professionnel n'est pas bien établie. La hiérarchisation des actions est trop faible.
 - Le nombre de personnes membres du conseil « restreint » est un peu élevé pour développer le rôle réactif et d'assistance à la direction que joue un vrai bureau.

● Commentaire et recommandations :

L'école doctorale SHS n°473 est manifestement une école très dynamique, pilotée par une directrice très fortement mobilisée comme les membres de l'équipe de direction. Cette école est bien soutenue, mais probablement encore à des degrés divers par les universités qui ont mis en commun cette école, tant est récent voire nouveau ce mode d'organisation et ce que représente une telle école en matière d'évolution de la formation doctorale. Ce ne sont ni le manque de perspectives ni le manque d'implication et ni le manque d'actions qui la caractérisent. Mais il faudrait peut être dégager des lignes d'action prioritaires afin de mieux renforcer son champ d'actions.

Cette école, plus exactement nombre de ses laboratoires, semble souffrir, comme la plupart de ce domaine en France, d'un sous-équipement en matière de locaux, ne favorisant pas un bon accueil des doctorants et le travail de recherche à la fois individuel et collectif.

Il convient de poursuivre le renforcement des liens entre les partenaires constitutifs de l'ED, mieux établir la mutualisation des moyens avec une politique commune en matière d'accueil et de suivi, du moins établir un horizon partagé. Il conviendrait également de mieux cerner l'apport en matière de formation de l'école doctorale à partir d'objectifs pédagogiques mieux formulés pour des étudiants qui majoritairement sont appelés à ne pas avoir l'université et les grands organismes de recherche comme milieu professionnel d'insertion. Il faudrait établir une politique claire en matière de temps de formation en distinguant les grandes catégories de doctorants, les allocataires, les salariés hors de l'université, les doctorants financés par contrats (de recherche, etc.).

Dans la phase toujours actuelle de fondation des écoles doctorales en SHS, il serait souhaitable de favoriser un travail de consolidation en interne, c'est-à-dire pour cette école, au niveau du réseau des universités donc du PRES. Ce travail premier doit s'accompagner, comme le fait cette école, d'un positionnement plus large, notamment européen.

S'orienter vers des inscriptions en doctorat fondées sur la prise en compte du financement du doctorat.



Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Alors que les appréciations domaine par domaine oscillent entre A et B, cette école mérite la note de A pour rendre compte de son dynamisme, de son rôle et des appuis, certes encore différenciés, dont elle bénéficie. Nous ne pouvons que soutenir ce dynamisme. Une telle notation de A nous semble correspondre à une appréciation d'ensemble positive, d'un état présent. Elle est aussi la reconnaissance d'un travail d'affirmation et de renforcement du niveau doctoral SHS dans le Nord de la France qui va dans le bon sens et qui doit permettre aussi à la direction de l'école de conforter son action en interne et en externe.

Observations du président)



Réponse de l'ED SHS 473 à l'AERES

Sous couvert de M. Jean-Claude Dupas, président de l'université de Lille 3, établissement-support

L'ED SHS remercie l'AERES de son rapport favorable et constructif.

Quelques points sont à préciser :

Gouvernance :

Le Conseil de l'ED comporte 26 membres et non 25 : le directeur de la MESHS a été oublié. Il ne manque aucune personnalité extérieure, mais le Conseil Régional ayant opéré une restructuration interne, il n'a pas encore désigné nommément son nouveau représentant.

Si le bureau est un peu large (12 directeurs de labos+ MESHS+ direction de l'ED), cela demeure nécessaire pour ancrer solidement la réflexion doctorale au cœur des laboratoires. L'association des directeurs de laboratoires aux décisions de l'ED est la condition indispensable de leur mise en œuvre par la communauté scientifique.

La réactivité au quotidien est garantie par la répartition très claire de champs d'action entre les membres de l'équipe de direction, les chargés de mission et l'équipe administrative.

Les horizons sont bien partagés par tous les établissements régionaux puisque les Principes de l'ED SHS ont été élaborés en commun, mais les changements nécessitent un peu de temps. La constitution depuis mai 2009 d'un atelier « Ecoles doctorales » au sein du conseil scientifique du tout nouveau PRES sera d'une aide appréciable dans la réalisation des objectifs communs.

Les comptes-rendus du Conseil existent bien, mais sont intégrés dans le Bulletin de l'ED, diffusé systématiquement à tous les enseignants chercheurs

Bilan quantitatif :

La moyenne de 8 doctorants par HDR nous semble raisonnable par rapport aux moyennes parisiennes.

La baisser reviendrait à pénaliser gravement les régions, dès lors privées d'une irrigation satisfaisante du tissu socio-économique par les docteurs.

Signalons une petite erreur : la durée moyenne des thèses est actuellement de 5,4 ans (4,3 pour les allocataires) et non de 7. Les thèses de 7 ans sont devenues exceptionnelles et nous maintenons la vigilance pour progresser encore.

Financements :

L'ED déplore elle aussi sa pauvreté en contrats doctoraux qu'elle partage toutefois en effet avec toutes les SHS nationales.

Elle sait gré au Conseil régional de son engagement volontariste récent en faveur des SHS, mais espère que le MENSUR fera de même afin de soutenir l'immense effort que parallèlement les ED du PRES accomplissent en direction d'une véritable politique d'insertion des docteurs ailleurs que dans l'enseignement.

Formation :

Dès la rentrée 2009, la formation sera plus fermement structurée grâce notamment à l'adoption du système des ECTS, levier nécessaire au suivi effectif des enseignements quel que soit l'établissement régional d'inscription.

Par ailleurs, la spécialité annoncée Etudes Européennes : Mutations culturelles en Europe sera effectivement ouverte dès la rentrée 2009, assurant la cohérence de la formation scientifique, parallèlement à toutes les formations professionnalisantes mises en place par la plate-forme du PRES « aide à l'insertion professionnelle des doctorants ».

Projet :

L'ambition du projet de l'ED a pu laisser supposer un manque de hiérarchisation des priorités. Ce n'est pourtant nullement le cas et un calendrier d'action a été mis en place :

- 1- Formation (ECTS, Spécialité européenne, compétences transférables) : septembre 2009
- 2- Internationalisation (Accueil amélioré des étrangers, signatures de partenariats privilégiés avec Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Italie) : année 2009-2010
- 3- Insertion professionnelle : la plate-forme insertion professionnelle, commune aux 6 ED régionales, a été officiellement créée par le PRES en juin 2009 et coordonnera le développement de cette mission essentielle à laquelle l'ED apporte toute son énergie. Dès la rentrée 2009, un personnel supplémentaire, en partenariat avec le service de la valorisation, sera chargé du développement des conventions CIFRE.

Ces actions permettront à l'ED SHS d'entamer le nouveau contrat 2010-2013 sur des bases solides afin de poursuivre son développement.